

Destinataires : Présidents de Clubs  
Secrétaires de Clubs

BI N° 01/2009/B.D

---

**Objet : PRECAUTIONS de PREVENTION**

**CONTRE le VIRUS de la GRIPPE AH1N1.**

---

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la lutte contre la propagation de la grippe A, il nous paraît souhaitable, ainsi qu'à quelques clubs qui nous ont déjà alerté, de prendre certaines précautions lors des différentes rencontres de basket. Certains clubs ne fourniront pas de bouteille d'eau aux joueurs des équipes qu'ils recevront.

Chaque joueur d'une équipe se déplaçant devra, dans la mesure du possible venir avec sa bouteille d'eau personnelle. Par conséquent les joueurs des équipes recevantes devront prévoir leur bouteille.

Au cas où une équipe se déplacerait sans bouteilles d'eau, nous demandons aux clubs recevants de disposer d'un stock nécessaire pour couvrir les besoins.

Etant conscients des gênes que cela va produire, nous vous remercions, par avance, de faire le nécessaire,

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments sportifs les meilleurs.

*LE SECRETAIRE GENERAL,*  
  
**BERNARD DURET.**

**Pour application – 10 septembre 2009 -**